

EDITION SPECIALE

CIRCULAIRE TELETRAVAIL

OPPOSITION DE LA CGSP AU MONOLOGUE SOCIAL

Pour rappel, c'est avec stupeur que la CGSP a découvert sur l'intranet que le Comité de Direction avait décidé le 26 avril 2024, d'imposer minimum 2 jours de travail au bureau, par semaine, à partir du 1^{er} septembre 2024 (présence minimale de 6 heures) en vue d'assurer la cohésion d'équipe et le transfert des connaissances.

Dès le départ, la CGSP a dénoncé la manière dont le management a décidé d'imposer ce retour au bureau.

Par ailleurs, cette décision prise par le Comité de Direction est en contradiction avec la flexibilité sur laquelle repose le FinFlex (alors que cette note n'est pas à l'ordre du jour de la concertation sociale) et la nouvelle organisation mise en place (dynamic office, dynamic office light, désinvestissement dans FedoRest, ...).

A l'issue de la réunion de Comité de Secteur II du 25 juin, il était prévu que les demandes du personnel qui avaient été relayées (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, plus de souplesse en supprimant le caractère hebdomadaire du calcul, des précisions sur les journées assimilées à des jours de présence au bureau, modes de calcul, ...) soient examinées par le Comité de Direction.

Nous avons appris lors de la réunion du Comité de Secteur que le Comité de Direction ne se positionnera par rapport aux demandes formulées le 25 juin et le 9 juillet que ce vendredi 12 juillet 2024.

La CGSP regrette cette manière précipitée et coercitive choisie par le management pour organiser un retour au bureau, alors que la plupart des membres du personnel vient déjà régulièrement et volontairement au bureau.

Interrogé sur ses motivations, le management invoque certains abus, tout en avouant qu'ils sont marginaux.

Pour la CGSP, si un élève enfreint le règlement d'une école, on ne punit pas toute la classe !

La CGSP a insisté sur le report du projet de circulaire, afin de permettre de discuter de ses dispositions mais aussi de consulter le personnel via une enquête (questionnaire préalablement soumis aux organisations syndicales représentatives). Ce serait aussi faire preuve de plus de respect du dialogue social et du personnel qui sera confronté à un tel changement.

La CGSP est, par ailleurs, déçue et surprise d'apprendre que cette circulaire autoritaire et sa communication seraient les seuls outils prévus pour accroître la cohésion d'équipe.

Il semblerait qu'il s'agit en fait d'un nouveau sparadrap pour pallier le manque de personnel et anticiper les prochaines mesures d'austérité.

Ce dossier sera réexaminé lors de la réunion de Comité de Secteur II du 16 juillet 2024.

Il a enfin été question de la « liste des fonctions non télétravaillables » et de la note « exécution pratique des fonctions non télétravaillables AGDA » qui ont également fait l'objet de nombreuses remarques.

La CGSP vous tiendra informés. N'hésitez pas à contacter les délégués CGSP et nous relayer vos remarques.

RESTONS MOBILISES

CONTACTS



finances.AMIO@cgsp.be

BRUXELLES



<https://amio-bru.be/menu9>

Olivier VAN GOMPEN - GSM 0477 35 79 69 E-mail : van_gompen@hotmail.com

WALLONIE



<https://cgsp-irw-finances.be>

* **CENTRE**

Eddy TAMISET - GSM 0476/60 13 15

Email : eddy.tamiset@cgspacod.be

* **CHARLEROI**

Fabrizio RASPINI - GSM : 0476/65 23 71

E-mail : fabrizio.raspini@minfin.fed.be

* **HAINAUT OCCIDENTAL**

Pierre WATTIER - GSM : 0493/71 88 77

E-mail : pierre.wattier@minfin.fed.be

* **HUY**

Patrick MASSIAS - GSM : 0494/24 99 56

E-mail : patrick.massias@minfin.fed.be

* **LIEGE**

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35

E-mail : agnes.pieyns@minfin.fed.be

* **LUXEMBOURG**

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28 93 69

E-mail : laurence.mazzocco@minfin.fed.be

* **MONS**

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27

E-mail : olivier.horman@minfin.fed.be

* **NAMUR**

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43 06

E-mail : christian.defaux@minfin.fed.be

* **VERVIERS**

Patricia PLUMACKER – GSM : 0497/15 07 71

Email : patricia.plumacker@cgspacod.be

* **WELKENRAEDT**

Davy PIRARD -TEL : 087/ 32.29.33

E-mail : davy.pirard@cgspacod.be



N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.

Traitement de vos données personnelles

Déclaration de confidentialité consultable sur <https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/> Adresse où écrire si vous ne consentez plus à l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du Président - Place Fontainas 9-11 1000 Bruxelles ou info@cgsp.be.